

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	11	L'an deux mille vingt-six le 23 avril , le Conseil Municipal de VALLORCINE , dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire . Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026
présents	9	
Votants	10	
procuration	1	
Présents	Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Monsieur Paolo BOUISSA, Madame Léonor AUBLIN, Madame Marie PAYOT, Monsieur David GUILLOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Paul BOIZARD	
Représentés	Madame Sonia DESCHAMPS donne pouvoir à M. Patrick ANCEY	
Absents excusés	Mesdames Nathalie BECHET et Sonia DESCHAMPS	
Secrétaire de séance	Monsieur Paul BOIZARD	

Délibération n° 26/04/09
Désignation des représentants du Conseil Municipal – Réserves naturelles des Aiguilles rouges et du vallon de Bérard

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

Vu les dispositions réglementaires relatives à la gestion des réserves naturelles nationales et notamment les décrets de création des réserves naturelles nationales des Aiguilles Rouges et du Vallon de Bérard,
Vu en particulier le décret du 17 septembre 1992 portant création de la réserve naturelle du Vallon de Bérard, lequel prévoit la présence de représentants des collectivités territoriales au sein du comité consultatif,

Considérant que la commune de Vallorcine est directement concernée par la Réserve naturelle nationale des Aiguilles Rouges ainsi que par la Réserve naturelle nationale du Vallon de Bérard, et qu'elle est appelée à être représentée dans les instances de concertation et de gestion relatives à ces espaces,

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur Pascal NEGRE, et son suppléant, M. Paolo BOUISSA pour représenter la commune de Vallorcine au sein des comités consultatifs et de toute instance de gouvernance, de concertation ou de suivi des Réserves naturelles des Aiguilles Rouges et du Vallon de Bérard.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 074-217402908-20260423-26_04_09-DE

S²LOW

Ainsi fait et délibéré,

Au registre sur les signatures,

Pour extrait conforme,

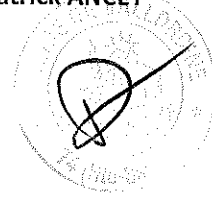
Le Maire,

Monsieur Patrick ANCEY

Le secrétaire de séance,
Monsieur Paul BOIZARD



Acte certifié exécutoire le : 12/05/2026
Télétransmis en Préfecture le : 12/05/2026
Notifié ou publié le : 12/05/2026



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches